

### **Mandat**

La personne représentante du Syndicat au Comité des assurances :

- a) étudie le contrat d'assurances collectives ;
- b) s'assure que les plans d'assurances sont conformes aux dispositions de la convention collective ;
- c) participe aux rencontres du Comité mixte des assurances ;
- d) remet le procès-verbal au bureau du Syndicat à la suite de chaque réunion ;
- e) informe et consulte les membres et instances du Syndicat sur les propositions et amendements du Comité mixte des assurances ;
- f) fait des recommandations au Comité de négociation concernant les amendements à apporter à la convention collective en matière d'assurances ;
- g) défend les objectifs du Syndicat.

### **Membres**

- Francis Vallée

### **Compte rendu des activités de l'année 2025-2026 (1<sup>er</sup> juin 2025 au 31 mai 2026)**

Durant cette période, il y a eu une formation et 4 rencontres du Comité qui ont traité, entre autres, du renouvellement de l'assurance avec Desjardins, une analyse et négociation a été menée par la firme actuarielle HUB, le Mandat étant donné par l'Université.

Le SEESUS et le SPPUS ont fait une demande officielle au Comité d'assurances pour que le régime standard soit amélioré, essentiellement sur le plan des remboursements des frais de spécialistes.

Nous avons reçu la réponse de la Direction de l'Université nous indiquant qu'ils refusaient d'améliorer le programme standard.

En parallèle du comité paritaire, j'ai apporté en intersyndical l'idée de demander une analyse actuarielle commune dont le mandat serait donné par les syndicats. Trois groupes ont embarqué dans le projet, y compris des bénéficiaires du Flex. Les résultats de cette analyse sont éloquentes et l'intersyndical se rencontrera prochainement afin de discuter de la possibilité de faire une demande conjointe pour un nouveau programme d'assurances répondant aux besoins de tous.